

SOCIETE DE THERAPEUTIQUE MAROCAINE (SOTHEMA)

Quartier Industriel De Bouskoura - Casablanca

Capital : 360 000 000,00 DHS - RC : 35631

AUGMENTATION DE CAPITAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SUR L'APPORT EFFECTUE PAR

M. RAZKAOUI Abdellaziz et CAPMEZZANINE III

Aux actionnaires de la société SOTHEMA,

En exécution de la mission de commissaire aux apports qui nous a été confiée dans le cadre de l'augmentation du capital de votre société **SOCIETE DE THERAPEUTIQUE MAROCAINE (ci-après la Société ou SOTHEMA)** par apport en nature, nous vous présentons notre rapport sur l'appréciation de la valeur de l'apport devant être effectué à votre Société conformément aux dispositions légales en vigueur.

Dans le cadre de cette mission, nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession au Maroc.

1. PRESENTATION DE L'OPERATION

L'opération d'apport en nature consiste en l'apport, au profit de la société SOTHEMA, des titres de la société SOLUDIA MAGHREB, société anonyme au capital de 19.107.000 dirhams, dont le siège social est situé à Zone Industrielle n°19 Sidi Yahya Zaers Tamesna, Temara, immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous le numéro 144277, détenus par :

- M. RAZKAOUI Abdellaziz, de nationalité marocaine, né le 30 décembre 1963 à Ouled Arif, demeurant à 6 rue Asni Suissi Rabat, titulaire de la CIN n° I 101787, et ;
- CAPMEZZANINE III , organisme de placement collectif en capital (OPCC) de droit marocain, constitué sous forme de fonds de placement collectif en capital (FPCC), au capital de 944.546.000,00 de dirhams, immatriculé au registre de commerce de Casablanca sous le numéro 501839 et dont le siège social est sis Projet CASA ANFA Lot 60-1, n°52B, Bâtiment B, 5ème étage Casablanca,

dûment représenté par CDG INVEST GROWTH, société anonyme au capital de 3.000.000,00 de dirhams, dont le siège social est Projet CASA ANFA Lot 60-1, n°52B, Bâtiment B, 5ème étage, Casablanca, immatriculée au registre du commerce de Casablanca sous le numéro 110323 ;

Ci-après dénommés ensemble les « **Apporteurs** »,

2. DESCRIPTION DE L'OPERATION

Les Apporteurs entendent consentir à la société bénéficiaire, SOTHEMA, l'apport de ce qui suit :

<i>Apporteur</i>	<i>Titres apportés</i>	<i>Nombre des titres apportés</i>	<i>Valeur de l'apport en MAD</i>
M. RAZKAOUI Abdellaziz	SOLUDIA MAGHREB	7.994	418.366.789,4
CAPMEZZANINE III	SOLUDIA MAGHREB	4.052	212.061.825,2
	Total	12.046	630.428.614,6

Les modalités de réalisation de cet apport sont consignées dans le traité d'apport établi en date du 24 septembre 2025.

3. VALORISATION

La valeur globale de l'ensemble des actions apportées est fixée à 630.428.614,6 dirhams, étant précisé que la valeur des actions apportées par M. Abdellaziz RAZKAOUI est de 418.366.789,4 dirhams et la valeur des actions apportées par CAPMEZZANINE III est de 212.061.825,2 dirhams.

Les méthodes d'évaluation des actions apportées, reposent notamment sur :

- (i) la méthode des comparables boursiers, qui consiste à appliquer aux agrégats financiers de la société à évaluer les multiples de valorisation observés sur un échantillon de sociétés opérant sur le même secteur d'activité et présentant des caractéristiques opérationnelles similaires. Cette approche fait ressortir une valeur des fonds propres située dans une fourchette comprise entre 1.011 millions de dirhams et 1.221 millions de dirhams, soit une valeur par action comprise entre 52.912 dirhams et 63.903 dirhams ;

- (ii) la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF), qui consiste à projeter les flux de trésorerie futurs de la société et à les actualiser en fonction d'un taux reflétant le risque et le coût du capital. En retenant une fourchette de taux d'actualisation comprise entre 8,25 % et 8,75 % ainsi qu'un taux de croissance perpétuel compris entre 2,25 % et 2,75 %, toutes choses égales par ailleurs, la méthode conduit à une valeur des fonds propres de Soludia Maghreb comprise entre 1.124 millions de dirhams et 1.304 millions de dirhams, soit une valeur par action comprise entre 58.826 dirhams et 68.247 dirhams.

En conséquence, la valeur retenue par action de la société Soludia Maghreb est de 52.335,10 dirhams.

Par ailleurs, l'action de la société SOTHEMA a été valorisée à 1.550 dirhams, correspondant à la moyenne des cours pondérés de 1 et 3 mois, précédant le 21 juillet 2025.

4. REMUNERATION DE L'APPORT

En contrepartie de l'apport évalué à un montant global de 630.428.614,6 dirhams, il sera attribué aux Apporteurs un nombre d'actions en pleine propriété de la société SOTHEMA d'une valeur nominale de 50 dirhams chacune.

Cet apport donnera lieu à une augmentation de capital de la société SOTHEMA d'un montant nominal total de 20.336.400 dirhams par l'émission de 406.728 actions nouvelles d'une valeur nominale de 50 dirhams chacune, dont 269.914 actions nouvelles devront être émises au profit de M. Abdellaziz RAZKAOUI et 136.814 actions nouvelles devront être émises au profit de CAPMEZZANINE III.

La différence entre la valeur globale de l'Apport, soit 630.428.614,6 dirhams, et la valeur nominale des actions à créer, soit 20.336.400 dirhams, sera inscrite en prime d'apport, soit 610.092.214,6 dirhams.

5. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

Dans le cadre de cette mission, nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession au Maroc.

Nous avons notamment :

- pris connaissance du contexte et des objectifs de l'opération;
- vérifié les méthodes d'évaluation retenues tant pour les actions apportées que pour l'action de la société SOTHEMA correspondant au prix d'émission ;
- examiné le traité d'apport conclu entre les parties;
- examiné les modes de détermination de la valeur attribuée à l'apport.

6. CONCLUSION

Compte tenu de ce qui précède, nous estimons que la valeur attribuée à l'apport, soit la somme de **630.428.614,6 dirhams**, est adéquate et est au moins égale à la valeur nominale des actions à créer en contrepartie, augmenté de la prime d'apport.

A notre connaissance, aucun avantage particulier n'est stipulé au profit des apporteurs.

Fait à Casablanca, le 16 octobre 2025.

LE COMMISSAIRE AUX APPORTS
HDID & ASSOCIES



MOHAMED HDID
Casablanca
Associé-Gérant